



Auberchicourt,
le 24 Octobre 2022

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N° 2022/95

Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,
Vu la demande formulée par l'entreprise ROBINEAU FRERES SARL de Bouvignies concernant des travaux d'eau potable pour le compte de Noreade au niveau 35 venue du 8 Mai 45,.

Vu les dangers présentés par la circulation des véhicules, aux piétons, à l'entreprise,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circuler dans la rue citée ci-dessous.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte dans l'Avenue du 8 Mai 45 au niveau du numéro 35 à compter du 26 Octobre 2022, et ce, jusqu'au 24 Novembre 2022
Le stationnement sera interdit dans cette zone de rue.

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 : Ampliation sera transmise à :

- A Commissariat d'Aniche,
- Madame la responsable des Es Robineau Frères de Bouvignies,
- Monsieur le responsable de EVEOLE
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délais de deux mois de la publication.

Le Maire,
Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr